



Le Guide

sommaire

- P2 Actualité chiffrée
- P2 Édito
- P3 Focus sur les luttes
- P3 Agenda
- P4 Formation professionnelle
- P5 Dossier 7 mars
- P7 Statutaire
- P8 UFR
- P10 Actualité sociale

EMPLOI
CONDITIONS DE TRAVAIL
SALAIRES
LIBERTÉS SYNDICALES
GARANTIES STATUTAIRES
REFORME TERRITORIALE
RIFSEEP 32 H.
1 % CNFPT
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL



MARS
JOURNÉE DE MOBILISATION FONCTION PUBLIQUE

Élevons le rapport de force!



Effectifs

dans la Fonction publique territoriale (FPT) au 31 décembre 2015 et évolutions sur un an

Source DGCL au 31/12/2016

Effectifs FPT :

1,98 million d'agents, soit
- 0,3 %

Communes et leurs établissements : - 1,3 %

Organismes intercommunaux : + 3,7 %

Titulaires :

1,47 million d'agents (+ 0,2 %)

Contractuels :

356 000 agents (- 2,3 %)

Autres statuts :

61 000 agents (- 2,3 %)

Contrats aidés :

94 900 agents de droit privé
(+ 9,4 %)

**Autres statuts : agents à statut particulier (assistants maternels et familiaux, apprentis, vacataires, intérimaires, collaborateurs de cabinet...)*

** Contrat aidé : « un contrat aidé est un contrat de travail de droit privé, dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. » (définition DGCL)*

Édito

Pour faire entendre nos revendications, la mobilisation s'impose

La Fonction publique est au centre d'enjeux politiques forts, il ne se passe pas une semaine sans qu'elle ne soit décriée par certains candidats à l'élection présidentielle de droite, d'extrême droite et du centre avec Macron, qui y vont tous de leur couplet.

La ritournelle est connue : « austérité ! », « la fonction publique coûte trop cher », « il faut alléger le budget », « les missions sont trop coûteuses »...

Les fonctionnaires n'échappent pas à la critique : « ils sont trop payés », « ne font pas leur travail », « ne respectent pas leurs horaires », « ce sont des fainéants », etc.

Il faudrait réduire les effectifs, mutualiser les moyens, augmenter le temps de travail, privatiser les missions, supprimer entre 500 000 et 1 million de fonctionnaires et même supprimer le statut pour certains candidats !

Voilà les solutions préconisées pour sauver la Fonction publique et redresser le pays, de vieilles recettes qui nous ont amenés droit dans le mur !

Si notre organisation syndicale est indépendante de tout parti politique, elle n'en est pas moins neutre. Devons-nous rester l'arme au pied et laisser passer le train de l'austérité et des mesures citées plus haut ? La réponse est non et plusieurs fois non. Bien au contraire, nous devons intervenir dans la campagne des élections présidentielles et législatives, non pas pour faire le choix de tel ou tel candidat, mais pour faire émerger les revendications pour une Fonction publique répondant toujours mieux aux besoins de la population.

La démographie augmente, les besoins en services publics aussi. Faire croire qu'en supprimant des fonctionnaires et des missions on pourra satisfaire les besoins est absurde.

Cette situation n'est pas une fatalité, elle découle bien des choix politiques faits par le gouvernement dont les candidats de-

ront assumer leurs contradictions. L'austérité est un faux prétexte pour serrer la vis à la population et distribuer les milliards aux actionnaires !

L'argent existe : les grandes entreprises ont distribué 56 milliards de dividendes à leurs actionnaires en 2016 ! 200 milliards d'euros sont distribués au patronat sous des formes diverses : 40 milliards d'euros pour le Pacte de responsabilité, 50 milliards d'euros pour le CICE, et le reste en exonérations diverses. Il faut absolument redistribuer les richesses autrement, investir dans la Fonction publique, les services publics, la santé.

L'urgence est :

- De créer des emplois de fonctionnaires titulaires afin de répondre aux besoins de la population.
- D'augmenter le point d'indice avec un traitement de départ à 1800 € par mois, ce qui permettrait une relance de la consommation et le financement de la Sécurité sociale.
- D'instaurer le temps de travail à 32 heures par semaine. Des milliers d'emplois pourraient être créés, ce qui améliorerait nos conditions de travail et réduirait le chômage.
- D'abroger la loi « Travail », le PPCR, le Rifseep, et toutes les lois qui ont attaqué le Statut...

Toutes ces revendications doivent interférer dans la campagne électorale, il faut aller au contact des agent-e-s et salarié-e-s dans tous les services, dans toutes les collectivités pour les mettre en débat.

Profitons des actions qui sont programmées, à commencer par le 7 mars dont nous devons faire une grande journée d'action, de mobilisation, de grève dans la fonction publique !

Michel Caussemille

CEF / Pôle revendicatif

focus

sur les luttes

ATSEM

Après les premières annonces,
la mobilisation doit se poursuivre



Des mesures concernant le cadre d'emploi des Agents Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) viennent d'être annoncées par Madame GIRARDIN, ministre de la Fonction publique. Elles font suite à la présentation du rapport adopté le 2 février au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT).

C'est un acquis de la lutte des personnels fortement mobilisés les 14 décembre et 1^{er} février derniers à l'appel de l'intersyndicale CGT — FO — FAFPT — FSU — SOLIDAIRES, qui s'en félicitent.

Des négociations sont annoncées prochainement sur d'importants points présentés :

- Valorisation et clarification des missions, notamment sur la double hiérarchie;

- Reconnaissance de la pénibilité et favoriser les conditions de reclassement;
- Accompagnement et évolution de carrière en Catégorie B.

Il s'agit d'une première victoire qui appelle la mise en œuvre rapide de mesures concrètes. La mobilisation et l'action des personnels ATSEM ont été déterminantes et doivent se poursuivre.

Nous appelons les collègues à maintenir leur vigilance et à se saisir de la mobilisation de la Fonction publique le mardi 7 mars pour exiger :

- Un calendrier concret de mise en œuvre;

2017

MARS

- **7**
Journée interprofessionnelle de mobilisations dans la Fonction publique
- **8**
Journée de mobilisation pour l'égalité femmes-hommes
- **16**
Commission Exécutive Fédérale
- **21**
Journée d'action interprofessionnelle pour la reconquête et le développement industriels
- **30**
Journée de mobilisations des retraité-e-s



- La création d'un poste par classe à temps complet;
- L'intégration statutaire des « faisant fonction ».

Le chemin de la lutte a payé, la CGT appelle les agents à le poursuivre et à s'organiser massivement par la syndicalisation.

RECONQUÉRIR UNE VÉRITABLE FORMATION PROFESSIONNELLE 10 ans après la loi de 2007, quel bilan ?

«La loi HORTEFEUX du 19 février 2007 s'est inscrite totalement dans les politiques d'affaiblissement des services publics. [...] Cette loi conduit à privilégier la mise en place de formation à l'emploi, au poste de travail au détriment de la formation liée à la mission et valeur de service public. C'est la réduction de la formation professionnelle à l'initiative de l'agent. C'est la déconnexion entre la formation professionnelle, le service public et le statut de la FPT» disions-nous à l'époque. Lors de l'examen du projet de loi HORTEFEUX, au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, les Fédérations syndicales CGT, CFTC et FO avaient voté contre le projet de loi. La CFDT l'avait jugé positif. Dix ans après, que faut-il en penser ?

UN TOUR DE MAGIE ?

Le véritable tour de force de cette loi est d'afficher des intentions louables pour saboter toute l'architecture de la formation telle qu'elle existait avant. Ainsi, le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 définit ses objectifs officiels : «*La formation professionnelle tout au long de la vie des agents des collectivités territoriales et des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des besoins des usagers et du plein accomplissement des missions du service. Elle doit favoriser le développement de leurs compétences, faciliter leur accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants, permettre leur adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial et contribuer à leur intégration et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations per-*

sonnelles (c'est nous qui soulignons) et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois».

L'exploit a été, au nom d'un tel discours qui ne prêtait guère à la contestation, de monter des dispositifs qui ont conduit à un recul considérable de la formation professionnelle des agents territoriaux.

LES CHIFFRES DU MÉFAIT

Le nombre moyen de journées de formation par agent est passé de 3,01 en 2007 à 2,55 en 2013, toutes catégories confondues. Ce nombre est à 1,5 pour les communes de moins de 1000 habitants. Il est de 0,3 pour les agents non titulaires.

Le CNFPT n'organise plus que la moitié des journées formation : 47,1 % sur cotisation obligatoire, 5,3 % en formations payantes. 19,4 % sont organisées par les collectivités elles-mêmes, et 28,3 % sont confiées à d'autres organismes.

Les outils de formation — dits — «à l'initiative de l'agent» ont tous échoué : DIF récupéré par l'employeur, seulement 4000 VAE (sur 62000 toutes professions confondues), 2500 bilans de compétences, seulement, pour près de deux millions d'agents. Mais le plus grave est que cette loi de 2007 a pratiquement réduit à néant la formation professionnelle continue au bénéfice et à l'initiative des agents. Le nombre moyen de journées de formation par agent est tombé à 2,55, dont seulement 11,6 % sont consacrées à des prépas concours et 2,1 % à la formation personnelle. La division donne 0,3 jour pour les prépas concours et 0,05 jour pour la formation personnelle,



par agent et par an. Tout le reste relève de la formation obligatoire ou de l'initiative de l'employeur. Il faut, en moyenne, trois années de travail à un agent pour obtenir une seule journée de préparation aux concours. Il lui faudra vingt ans pour profiter d'une unique journée de formation personnelle.

REVENDIQUER UNE POLITIQUE TOTALEMENT CONTRAIRE

Le droit à la formation est aujourd'hui totalement à la main de l'employeur qui peut refuser, pratiquement à sa guise, toutes les formations qui ne lui sont pas utiles directement. C'est ce qui a conduit à la catastrophe évoquée ci-dessus. Nous revendiquons, au contraire, un droit «opposable» pour les formations à la mobilité et les formations personnelles. Dans la limite de 5 % de son temps de travail, un agent doit pouvoir choisir ses formations sans que l'autorisation de l'employeur ne soit requise. Une cotisation obligatoire sur la masse salariale doit permettre le financement de ces formations qui doivent être gratuites et effectuées sur le temps de travail. Ainsi, le droit à la formation professionnelle continue pourra redevenir un droit du travail, ce qu'il était depuis plusieurs décennies.

7 MARS - COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

Défendons le service public

Les Fédérations de fonctionnaires CGT, FO, Solidaires et FA-FP, réunies le 9 février 2017, soutiennent pleinement toutes les initiatives prises par les différents secteurs de la fonction publique, sous forme de mobilisations, actions et grèves le 7 mars 2017.

Initiée par le secteur de la santé, cette journée est l'occasion de porter nos revendications en matière de défense du service public hospitalier et de la Sécurité sociale. Asphyxié par les remboursements, les dérégulations, les suppressions de postes et les réorganisations permanentes, auxquels s'ajoutent les regroupements d'hôpitaux (GHT*), imposés par la loi Touraine, le secteur de la santé est en péril en termes d'égalité d'accès aux soins.

Le 7 mars est également une journée de grève et d'actions dans la Fonction Publique Territoriale. La réforme territoriale et ses conséquences (fusion de communes, de conseils régionaux, création de métropoles) entraînent des mobilités

forcées et des inquiétudes grandissantes chez les agents et dégradent le Service public!

La Fonction publique de l'État n'est pas épargnée et subit les mêmes contraintes. C'est pourquoi certains secteurs ministériels sont déjà mobilisés dans la journée de grève du 7 mars.

Au-delà des revendications propres au secteur de la santé et de la territoriale, de nombreuses revendications communes aux 3 versants de la Fonction publique seront portées ce 7 mars 2017 :

- Augmentation de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes subies depuis des années;
- Refonte des carrières pour redonner de l'attractivité à l'emploi public;

- Arrêt des suppressions de postes et des restructurations permanentes, notamment en raison de la Réforme territoriale;
- Défense du statut général, des statuts particuliers et des cadres d'emplois.

Nos fédérations ont décidé de se revoir pour faire un point sur l'évolution et l'organisation de cette journée. Elles partagent les revendications des syndicats et fédérations qui ont appelé à la grève et aux manifestations.

Fait à Paris, le 13 février 2017

*GHT : groupements hospitaliers de territoire



7 mars

Appel à l'initiative de l'UD CGT 76

Adopté à l'unanimité

Le 24 janvier 2017, nous sommes réunis à l'initiative de l'UD 76 CGT et de son Collectif Services publics.

Sont présents les syndicats des trois versants de la Fonction publique, de la FAPT, des organismes sociaux, ainsi que des représentants de la CSD 76, de l'UD, d'unions locales CGT et de l'Indecosa-CGT.

Au total, ce sont 61 camarades, représentant 39 syndicats, structures et organisations CGT de Seine-Maritime.

Fonction publique territoriale : 19 syndicats représentés

Ville de Grand-Quevilly - CCAS de Caudebec-lès-Elbeuf - Ville de Fécamp - Conseil départemental 76 - Métropole Rouen-Normandie - Ville de Dieppe O/E - Ville de Dieppe ICT - CODAH - Conseil Régional Normandie - Ville du Havre O/E - Ville du Havre ICT - Ville de BOLBEC - Ville de Grand Couronne - Ville de St Étienne du Rouvray - SDIS 76 - Ville de Harfleur - Ville de st Pierre lès Elbeuf - Ville de st Léger du bourg Denis - Ville de Rouen

Fonction publique de l'État : 6 syndicats départementaux représentés

Pénitentiaire Le Havre - Éducation nationale - DDTM (Équipement) - Douanes du Havre - Finances publiques - DIRECCTE

Fonction publique hospitalière : 6 syndicats représentés

CH du Havre O/E — CHU de Rouen — IDE-FHI — CH du Rouvray — CH d'Elbeuf - CH de Dieppe

Organismes sociaux : 2 syndicats représentés

UFROS organismes sociaux - CARSAT

Unions locales : 3

Rouen, Le Havre, Fécamp

Dans la discussion, nous avons constaté que nous étions partout confrontés à de violentes charges contre nos services et notre statut, contre la Sécurité sociale et pour lamener La Poste : postes réduits, effectifs en berne et précarisés; sites ouverts au public en nombre de plus en plus restreint organisant l'éloignement des usagers; missions mutualisées et fusionnées; réformes destructrices...

C'est le produit des lois successives pour lamener les services publics et la Sécu et livrer ces secteurs aux groupes financiers prédateurs, comme le recommande l'Union européenne.

La sécu est à nous! Les services publics nous appartiennent!

Il est temps de franchir une étape pour construire le rapport de force indispensable pour stopper la casse du gouvernement et faire face à tous ceux qui postulent pour poursuivre cette casse.

Le moment est venu d'engager une action de grève le même jour partout sur nos revendications.

Nous proposons pour cela de nous saisir du 7 mars 2017.

Il est hautement souhaitable, pour construire le rapport de force dont nous avons besoin, que nos Fédérations appellent à la grève ce 7 mars 2017 et que notre Confédération lui apporte son plein appui.

Le 7 mars, les Fédérations de la Santé (CGT, FO et Solidaires) appellent à la grève avec, comme point fort, une montée pour manifester à Paris.

Déjà, les UCR CGT, FO et Solidaires appellent les retraités à renforcer ces manifestations.

Nous agissons pour réussir cette manifestation à Paris et invitons dès maintenant à organiser l'inscription pour les cars.

Le 7 mars doit nous permettre de construire une solide unité sur des revendications convergentes :

- Défense du statut.
- Non à l'individualisation des carrières, non au PPCR et au RIFSEEP
- Maintien des droits syndicaux
- Défense des CHSCT et de leurs prérogatives
- Embauches au statut et mise au statut des précaires et des contractuels
- Augmentation du point indiciaire et rattrapage des salaires
- Dans l'Éducation nationale (et dans tous les services publics), création des postes statutaires à la hauteur des besoins
- Abrogation des réformes territoriales et de la loi NOTRe
- Abrogation de la Loi Touraine. Non aux GHT. Réouverture des lits avec embauches au statut.
- Maintien de tous les services hospitaliers
- Maintien des collectivités, des services publics de proximité et de tous les sites
- Défense de la Sécurité sociale et rétablissement de tous les droits à la protection sociale

**NOUS SOMMES PRÊTS
POUR CONSTRUIRE LA GRÈVE
ET SA RÉUSSITE LE 7 MARS 2017
ET POUR Y APPELER LARGEMENT
NOS COLLÈGUES.**

Nous prendrons toutes les initiatives nécessaires avec l'UD et les UL :

- Pour nous adresser largement à la population (pétitions, marchés...)
- Pour organiser la montée à Paris le 7 mars prochain
- Pour organiser les rassemblements possibles dans les localités le 7 mars, qui pourraient aussi permettre de porter nos revendications et les pétitions en préfecture et sous-préfectures



70 ans du Statut :
des vidéos sont disponibles sur
notre chaîne YouTube, un compte-
rendu sera fait de la journée du
24 janvier 2017

Quels services publics de l'eau et de l'assainissement survivront à la mise en application de la loi NOTRe ?

Cette loi, qui va impacter l'ensemble des services publics territoriaux que nous connaissons aujourd'hui, est entrée en application au 1^{er} janvier 2017. Elle porte également des mesures spécifiques dans le domaine de l'eau et de l'assainissement qui vont supprimer bon nombre de services existants, qu'ils soient gérés par les collectivités directement ou mis en délégation auprès d'entreprises privées.

Alors que les services de l'eau et de l'assainissement sont déjà fortement impactés par la réforme territoriale qui redessine l'image administrative de la France en éclatant les regroupements de communes existantes et en en créant de nouveaux — obligeant toutes les communes à se regrouper, non plus sur la base d'ententes qu'elles étaient libres de constituer auparavant, mais sur la base d'un découpage décidé par les préfetures — la loi NOTRe impose que les services de l'eau et de l'assainissement desservent désormais au minimum 15000 habitants et regroupent un minima de trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI).

La loi NOTRe impose aussi la dissolution de tous les services de l'eau et de l'assainissement qui n'entrent pas dans ces critères.

Ainsi :

- Tous les services publics de l'eau et de l'assainissement en régie directe que les communes de moins de 3000 habitants pouvaient gérer elles-mêmes avec des agents territoriaux devront se dissoudre !
- Tous les services publics de l'eau et de l'assainissement créés par un seul regroupement de communes formant entre-elles un EPCI, qu'il importe qu'ils soient gérés sous forme de régie directe simple avec des agents territoriaux, sous forme de régie directe par un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), sous forme de Société Publique Local (SPL) ou concédés au secteur privé, devront aussi se dissoudre !
- Il en va de même pour tous les services publics de l'eau et de l'assainissement desservant moins de 15000 habitants, même s'ils ont été créés par trois EPCI !

Quel avenir pour les agents publics, les salariés du secteur public (EPIC, SPL) et ceux du secteur privé ?

Sous quelle forme seront gérés et exploités les nouveaux services qui correspondront aux critères ?

Plus que jamais, la revendication de la Fédération CGT des Services publics territoriaux pour un service public national de l'eau et de l'assainissement et un statut unique public pour tous les salariés doit être portée par tous et être entendue par les pouvoirs publics !

Sur notre site Internet :

4 pages | Pour une autre politique de la gestion de l'eau et de l'assainissement
> Collectifs > Eau



RETRAITÉ-E-S

Le 30 mars Occupons-nous de notre avenir !

Faisons-les taire tous ces experts économiques et sociologues du déclin, ces politiciens du recul social, ces dirigeants patronaux qui en sont restés au siècle dernier.

**20 % DE PERTE
DE POUVOIR D'ACHAT
POUR LES RETRAITÉS
EN 20 ANS**

Non et non, les retraités ne sont pas une charge pour la société

Assez de ces ministres qui, depuis des années, maltraitent les retraités à coups de réformes, de Balladur en 1993 à Fillon en 2003 et 2010, qui ont conduit à une baisse généralisée des retraites de plus de 20 %, sans

oublier Wauquiez, alors ministre de Sarkozy, qui n'hésitait pas à qualifier le Revenu de Solidarité Active de « dérive de l'assistanat » où se « nicherait le cancer de la société française » ! Ce sont les mêmes qui veulent supprimer l'impôt sur la fortune.

Assez de voir le gouvernement Hollande/Valls perpétuer cette politique en bloquant une augmentation des retraites depuis **plus de 1400 jours en ce début d'année 2017.**

En fait, ils ont tous une même et seule logique : il est intéressant de racketter les retraités et les pauvres, car ils sont très nombreux.

En procédant ainsi, ils assèchent une source de dynamique économique et sociale. Ils oublient que les retraités, malgré leurs petites retraites, paient la TVA comme tout le monde, paient les marchandises comme tout le monde, paient des impôts comme tout le monde, cotisent aussi à la Sécu, paient cher les assurances et mutuelles...

C'est vrai, les retraités ne produisent plus directement de richesses, mais elles/ils l'ont fait pendant des années de travail. Aujourd'hui, elles/ils réinvestissent massivement le montant de leurs retraites dans les rouages de la société, que ce soit familialement, socialement, mais aussi économiquement.

Le pouvoir d'achat des retraités : ce sont des millions d'emplois

280 milliards, c'est le montant des retraites au niveau national.

Cette manne financière est réinvestie dans l'économie (nationale) au travers de la consommation des retraités. Par exemple : 60 % pour l'alimentation, 51 % pour le logement, 49 % pour la communication et 50 % pour l'automobile... sans compter le transport, les loisirs et les activités sportives.

Ce sont ainsi des millions d'emplois qui, directement, dépendent du pouvoir d'achat des retraités. Quant à la question de la santé, les retraités sont régulièrement dénoncés comme des boulets et pourtant, là encore, ce sont des millions d'emplois dans les maisons de retraite, les services à domicile, les services de santé...

et l'industrie pharmaceutique qui se fait d'énormes profits sur le dos des malades et de la Sécu...

Pubs à la télé, dans la presse, colloques, conférences... les retraités sont devenus une cible pour l'industrie, le commerce, les loisirs, le tourisme, les services, à tel point d'ailleurs que le pouvoir d'achat des retraités a trouvé une appellation la « Sylver Economie » ou encore « l'Economie Argentée » (la couleur de nos cheveux ou notre portemonnaie ?) qui voit son chiffre d'affaires atteindre près de 100 milliards d'euros.

**17 À 20 %
DE LA CONSOMMATION
EST ASSURÉE
PAR LES RETRAITÉS**

**1066 EUROS
BRUTS MENSUELS
(2015), MONTANT
MOYEN D'UNE PENSION**

Retraités, toutes les raisons de nous faire entendre en 2017

Pas question qu'en 2017, nous, retraités, soyons obligés de nous serrer encore d'un cran la ceinture.

Pas question qu'en 2017, alors que la France est la 5^e puissance économique mondiale, nous acceptions de nouvelles ponctions sur nos retraites.

Pas question qu'en 2017 nous ne puissions plus faire face aux dépenses les plus élémentaires comme le logement, la santé, le chauffage...

**LES RETRAITÉS
CONTRIBUENT POUR
PLUSIEURS MILLIARDS
DANS LE PIB DE LA
FRANCE**

Retraités, nous sommes une force sociale et économique indispensable dans notre pays

Nous sommes présent-e-s dans quasiment tous les secteurs d'activités.

On nous retrouve dans des responsabilités municipales, politiques, syndicales, la culture, le sport, l'environnement...

Nous sommes un élément déterminant de la vie familiale, sociale, l'éducation, les mouvements associatif et solidaire.

Nous représentons une force économique considérable à la fois comme consommateurs et sources d'emplois.

**40 %
DE L'AIDE À AUTRUI
PAR LE BÉNÉVOLAT
SONT ASSURÉS
PAR LES RETRAITÉS**

Alors, en 2017, soyons exigeants

Rejetons toutes les coupabilisations, dénigremments, nous ne sommes pas des nantis ni une charge pour la société.

Exigeons :

➔ Tout de suite une augmentation des retraites et pensions de 300 euros pour rattraper des dizaines d'années de retard.

➔ Le retour à l'augmentation des retraites sur l'évolution des salaires (et non sur le pseudo indice des prix) et cela au 1^{er} janvier de chaque année.

➔ L'annulation de toutes les mesures fiscales qui ont entraîné des pertes de pouvoir d'achat.

➔ Une présence syndicale dans tous les lieux où se discute la situation des retraités.

Exigence = Reconnaissance

Retraité-e-s, nos exigences ne sont que l'expression d'une juste reconnaissance de notre place dans la société. Nous continuons à être complètement acteurs de la vie sociale familiale et économique de notre pays.

Afin de peser dans le débat public, 9 organisations syndicales et associatives ont décidé de s'adresser aux retraités pour mieux les connaître, mieux prendre en compte leurs avis et ainsi mieux les représenter.

Elles vous invitent à répondre au questionnaire qui vous sera présenté par les militants et que vous pourrez retrouver sur le site de l'UCR CGT.

**15,6 MILLIONS
DE RETRAITÉS
EN FRANCE,
TOUS RÉGIMES
CONFONDUS**

Le 30 mars

Unis, rassemblés,
nous serons plus forts pour
faire que 2017 soit l'année
d'avancées sociales pour le
monde des retraités.



BULLETIN DE SYNDICALISATION CGT

- Retraité isolé? **NON!**
 Retraités syndiqués? **OUI!**

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

● Mon pouvoir d'achat ● Ma retraite ● Ma santé ● Mes besoins quotidiens

▶ **Je me syndique à la CGT**

Nom ▶ Prénom ▶

Adresse ▶

Code postal ▶ Ville ▶

Branche professionnelle d'origine ▶

Mail ▶ Tél ▶

Bulletin à retourner à l'UFR CGT — Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil ou à remettre à un(e) militant(e) CGT de votre connaissance

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1976, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre



APPEL UNITAIRE - Le 8 mars, gagnons l'égalité femmes-hommes dans la Fonction publique

Malgré de nombreuses lois, malgré des décennies de combat, les femmes ne sont toujours pas considérées comme les égales des hommes dans les faits. En réalité, ici et ailleurs, les femmes doivent toujours se battre contre diverses formes de domination à tous les niveaux : travail, salaire, vie publique, vie privée, violences conjugales...

Dans la Fonction publique, l'ensemble des organisations syndicales a signé, en 2013, un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Cet accord, destiné à être décliné et appliqué par tous les employeurs publics, devait permettre d'aboutir à une égalité réelle et non plus virtuelle.

Pourtant, les derniers rapports annuels dans la Fonction publique confirment l'existence des inégalités :

- Des écarts de rémunérations toujours au désavantage des femmes. C'est en particulier le cas, à niveau de diplôme équivalent, des filières féminisées par rapport aux autres;
- Une sous-représentation des femmes aux postes d'encadrement supérieur;
- Une évolution et un déroulement de carrière ralentis (interruption, temps partiel...);

- Une précarité importante chez les femmes (la majorité des non titulaires est composée de femmes);
- Des inégalités de pensions.

Aussi, nous appelons les personnels à faire du 8 mars 2017 une journée d'interventions et d'actions sur les lieux de travail pour les droits des femmes. Nous appelons à des initiatives précisément à 15 h 40, heure à partir de laquelle les femmes travaillent gratuitement puisque, globalement, elles sont toujours payées 25 % de moins que les hommes.

Ces initiatives peuvent être précédées par la tenue d'HMI suivies de débadageages à 15 h 40.

Nous appelons à l'action pour exiger l'application de l'accord égalité et plus précisément :

- Obligation de déclinaison localement de l'accord égalité FP;

- Démarche intégrée de l'égalité comme stipulé dans l'accord : l'égalité doit se concevoir en permanence en amont de toute décision, de lois, accords et doit être intégrée dans toutes les négociations, avec une obligation de résultat pour lutter contre les inégalités;
- La suppression de tous les écarts de salaires H/F : un rapport annuel de situation comparée (RCS) à tous les niveaux des titulaires et non titulaires, doit permettre un état des lieux précis pour mieux identifier les inégalités femmes-hommes;
- L'application du principe « à travail de valeur égale, salaire égal », en particulier pour la reconnaissance des qualifications des métiers à prédominance féminine par la réévaluation des grilles salariales;
- La reconnaissance de la pénibilité pour les métiers à prédominance féminine;
- Une réelle mixité des métiers pour les femmes et les hommes; pour une amélioration des conditions de travail pour tous et toutes;
- Le maintien des RTT durant les congés maternité;
- L'abandon des mesures de flexibilité du temps de travail, car elles remettent en cause la conciliation entre vie privée et vie professionnelle des femmes;

#8MARS15H40

JOURNÉE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

- L'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles;
- L'assurance d'un déroulement de carrière pour toutes les femmes et de leur accès aux postes à responsabilité;
- Pour la revalorisation des pensions de retraite où les femmes subissent les conséquences des maternités, de prise en charge familiale, et des bas salaires dans des métiers peu reconnus;
- Un grand plan d'action pour permettre l'articulation vie privée/vie professionnelle.

Les organisations appelantes font le choix de déposer un préavis de grève pour la journée du 8 mars.



ÉLECTIONS TPE - Les salariés TPE confirment la CGT comme première organisation, à dix points devant la deuxième !

Les résultats des élections de représentativité dans les Très Petites Entreprises confirment la CGT comme première organisation syndicale au plan national.

Les salariés qui se sont exprimés ont choisi de légitimer le syndicalisme CGT, qui propose, conteste, revendique, lutte et négocie ! La CGT sort confortée de cette élection et remercie les électeurs.

Cette satisfaction des résultats ne peut gommer l'amateurisme dont ont fait preuve le gouvernement et les services du Ministère du Travail tout au long du processus électoral.

Ils portent notamment la responsabilité du faible taux de participation des salariés à l'élection.

Alors que 4,6 millions de salariés étaient

concernés par l'élection, aucune communication digne de ce nom dans les médias n'aura été organisée afin d'informer, sensibiliser et favoriser leur expression.

La CGT dénonce le gouvernement et ses services qui auront jalonné d'embûches l'élection des salariés des TPE comme par exemple le report des élections pendant les fêtes de fin d'année.

Le choix de permettre la participation de listes syndicales pourtant dans l'incapacité de représenter les salariés dans les commissions paritaires qui vont se mettre en place démontre que, loin de l'affichage, la prise en compte de l'expression des salariés des TPE sur leurs besoins, leurs revendications n'intéressent que peu le gouvernement !

Les salariés ont amené la meilleure des réponses, celle de placer en tête, et loin devant la CGT avec un résultat de 25,12 % devant la CFDT à 15,44 %.

Ces résultats confèrent de grandes responsabilités à la CGT, qui, forte de ce résultat, réaffirme son engagement auprès des salariés des TPE pour, avec eux, exiger des avancées réelles en matière sociale.

La CGT mesure les efforts de déploiement à réaliser pour mieux représenter les salariés des TPE, leur donner plus de place encore dans le syndicalisme CGT, le syndicalisme de tous les salariés.

CETA

Malgré la ratification, poursuivons la lutte !

Le 15 février 2017, le parlement européen a ratifié le CETA, projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. Les collectifs Français TTIP et CETA (collectif national Stop TAFTA) poursuivent la mobilisation contre cet accord.

Les salarié-e-s, les syndiqué-e-s, les citoyen-ne-s sont tous concerné-e-s par ce traité qui nous livre aux multinationales.

L'emploi

L'expérience de précédents accords de libre-échange est éclairante : l'ALENA a détruit des centaines de milliers d'emplois au Canada, aux États-Unis et au Mexique via le dumping social et les fusions/absorptions qu'il a engendrés. Une étude universitaire récente évalue que le CETA pourrait mener à la destruction de 200 000 emplois en Europe, dont 45 000 en France. Pourtant, les promoteurs du traité continuent à utiliser l'argument de la croissance et l'emploi pour le défendre.

Notre santé et l'environnement

Les normes en matière de pollution, de sécurité sanitaire, de sécurité au travail seront supprimées ou réduites drastiquement. Le traité

ne reconnaît pas le principe de précaution et s'opposera à des politiques contre le changement climatique ou la pollution de l'air... si elles vont à l'encontre des intérêts des firmes Multinationales.

L'économie rurale et notre alimentation

La suppression des taxes douanières agricoles accélérerait l'industrialisation de l'agriculture et aggraverait la crise que vivent déjà des centaines de milliers de paysan-ne-s européen-ne-s.

L'ouverture du marché européen à de nouveaux OGM et l'interdiction de produire des semences de ferme accroîtront la mainmise des multinationales semencières sur notre alimentation et notre santé!

Les services publics

Le traité va accroître la libéralisation des services publics et permettrait à des entreprises

canadiennes de concurrencer des opérateurs publics. Le CETA menacerait, par exemple, la re-municipalisation de l'eau.

Ainsi, les lobbies industriels et financiers seraient directement impliqués dans l'écriture des lois et réglementations; un système d'arbitrage sur l'investissement permettrait aux multinationales d'attaquer les États qui adopteraient de nouvelles réglementations menaçant leurs profits futurs.

Depuis le début des mobilisations, la CGT et ses organisations se sont fortement impliquées, sur tout le territoire, dans les initiatives contre le CETA.

La lutte n'est pas finie, et la CGT continue à défendre les droits individuels et collectifs des salarié-e-s de France, d'Europe et plus largement l'ensemble des plus fragiles dans le Monde.

